

# Registre aux délibérations

## du Conseil communal de

# Manternach

### Séance publique du 25.04.2007

Date de l'annonce publique de la séance: 17.04.2007  
Date de la convocation des conseillers: 17.04.2007

**Présents:** de Jong Willibrord, bourgmestre  
Schumacher Albert et Wagner Claude, échevins  
Braun Marianne, veuve Hellers; Lehmann Marie-Rose, ép. Thoss; Mehlen André;  
Petri Alice, veuve Schram; Seil Henriette, ép. Klein; Ungeheuer Alix, ép. Klein,  
conseillers. Pallmer Pierre, secrétaire communal.

**Absents:**

- a) excusés: -/-
- b) sans motif: -/-

**Point de l'ordre du jour: 3**  
**Délibération Nr 028-2007.**

**Le conseil communal de Manternach;**

### Taxes de chancellerie.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution;

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Revu sa délibération du 15.06.2001, approuvée par arrêté grand-ducal du 08.10.2001 et par M. le Ministre de l'Intérieur le 10.10.2001 sous la référence 4.0042/NH relative aux taxes de chancellerie;

Revu sa délibération 101-2006 du 29.09.2006 et la remarque sub 4.0042 nous adressée par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 9 mars 2007;

Entendu les explications de MM. les membres du collège des bourgmestre et échevins:

- Actuellement ils n'existent pas de taxes pour la délivrance des autorisations de construire et autres.
- Or il y a lieu de constater que la délivrance de telles autorisations va aujourd'hui de pair avec un travail administratif et technique dispendieux (instruction des dossiers de demande, suivi des procédures, rédaction des autorisations, surveillance des travaux en relation avec les autorisations établies) et impliquera des conséquences sur les frais généraux des équipements collectifs communaux
- Pour ces motifs il y a lieu de compléter le catalogue de nos taxes de chancellerie par diverses taxes pour la délivrance d'autorisations de construire;

Considérant que la recette supplémentaire résultant de l'application des nouvelles taxes de chancellerie peut être estimée à env. € 5.000.-, mais dépendra largement de l'activité urbanistique;

après délibération décide avec toutes les voix

de compléter le relevé de nos taxes de chancellerie et d'appliquer à partir du **1.5.2007**

les taxes ci-après:

**a) €2,50 pour les documents ci-après:**

- Certificat de composition du ménage
- Certificat de déménagement
- Certificat d'inscription aux listes électorales
- Certificat de moralité
- Certificat pour copie conforme
- Certificat de résidence et de célibataire
- Certificat de vie
- Changement de résidence
- Demande de passeport
- Déclaration d'arrivée et de départ
- Extrait d'un acte de l'état civil resp. photocopie
- Légalisation ou visa
- Autorisation de transport d'une dépouille mortelle
- Procès-verbal de mise en bière pour le transport à l'étranger
- Autorisation d'incinérer
- tous les autres certificats généralement quelconques non spécifiés ci-dessus

**b) €5 pour les documents ci-après:**

- Carte d'identité
- Certificat de notoriété
- Copie du livret de famille

**c) pour la délivrance des autorisations de construire:**

- autorisation d'établir un échafaudage: **€25,00**
- autorisation pour petites transformations et petites constructions  
(travaux de toiture, publicité, abri de jardin, aménagement extérieur,  
installation solaire ou photovoltaïque etc.) **€75,00**
- autorisation de construire pour une maison unifamiliale: **€250,00**
  
- autorisation de construire pour une résidence
  - 1) petite résidence (2 à 5 unités\*) **€500,00/résidence**
  - 2) moyenne résidence (6 à 10 unités\*) **€1.000,00/résidence**
  - 3) grande résidence (à partir de 11 unités\*) **€1.750,00/résidence**

*\*) Les unités de logement et les unités de commerce sont considérées dans le calcul total des unités déterminant la catégorie de résidence.*

**d) taxe d'instruction engendrant une procédure de PAP**

- introduction d'un dossier dans la procédure d'un PAP: **€500,00**

demande l'accord nécessaire de l'Autorité Supérieure compétente.

Ainsi délibéré à Manternach, date qu'en tête.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme: Manternach, le 7/j/a.

le bourgmestre:

le secrétaire: